

BILL NO. 23
PROJET DE LOI 23

ENTITLED: An Act to Amend the Electricity Act

TITRE : *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*

Amend said Bill as follows:

Amendement à apporter au projet de loi :

Section	2	Subsection	Paragraph	Subparagraph	Ligne No.
Article		Paragraphe	Alinéa	Sous-alinéa	Ligne No.

In paragraph 72(6)(b) by striking out "entity, and" and substituting "entity, or".

Au paragraphe 72(6), du passage qui précède l'alinéa a), par la suppression des mots « si sont réunies les conditions suivantes » et leur remplacement par « si une des conditions suivantes est remplie ».